

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/321

Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations
Développement Roller Skate Bmx, Valentin Haüy et Lyon GR

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/321 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
DEVELOPPEMENT ROLLER SKATE BMX, VALENTIN
HAÛY ET LYON GR (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1) Je vous rappelle que la Ville de Lyon a confié la gestion du « Skatepark de Lyon » à l'Association « A.D.R.S.B. » (Association pour le Développement du Roller, du Skateboard et du BMX), association créée le 8 juin 2000, avec comme mission d'administrer le bâtiment mis à sa disposition par convention pour la promotion et le développement de ces trois disciplines.

L'Association « A.D.R.S.B. » qui ne bénéficie pas d'une subvention annuelle de fonctionnement a pour objet :

- d'assurer la gestion, le contrôle et le développement d'un équipement sportif lié à la pratique du Roller, Skateboard et B.M.X. ;
- de développer au sein de cet établissement toute manifestation, compétition, animation propre à en renforcer le rayonnement et la pérennité ;
- d'œuvrer à la promotion, au développement et à l'éducation à la pratique du Roller, du Skateboard et du B.M.X. ;
- de jouer un rôle de conseil et de soutien auprès des services publics dans leurs projets de développement d'équipements sportifs en relation avec les trois disciplines précitées.

L'Association A.D.R.S.B. :

- a organisé le dimanche 4 mai 2014, pour la première fois à Lyon, une étape de la Coupe de France de Mini Rampe ;
- a mis en place une série d'animations réparties tout au long de l'année dont l'objectif est de dynamiser les différentes disciplines du skatepark et de mobiliser les adhérents de l'association autour de leur pratique.

Par conséquent, je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 € soit allouée à l'Association « A.D.R.S.B. ».

2) Le « Club Sportif » de l'Association Valentin Haüy de Lyon a pour but de créer et d'animer des activités sportives dans les disciplines appropriées aux possibilités des personnes aveugles ou malvoyantes dans le département du Rhône.

Il a pris en charge l'organisation du Championnat de France de 1^{ère} Division Féminine de Torball, programmée le samedi 14 juin 2014.

L'Association a formulé une demande d'aide financière municipale de 1 000 € sur la base d'un budget prévisionnel de 5 625 €.

Aussi, je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 € soit allouée au « Club Sportif » de l'Association Valentin Haüy.

3) A la demande de la Fédération Française de Gymnastique, l'Association « Lyon GR » a pris en charge l'organisation des Championnats de France de Trampoline et Sports Acrobatiques (Trampoline, Tumbling et Gymnastique Acrobatique), qui se sont déroulés les 5-6-7-8 et 9 juin 2014, à la Halle d'Athlétisme Stéphane Diagana à la Duchère, mise gracieusement à disposition par la Ville de Lyon.

Cette compétition, événement phare de la saison des Sports Acrobatiques, a rassemblé près de 1 300 gymnastes de toute la France et accueilli durant les 3 jours de compétition (précédés d'un jour d'installation et d'une journée d'entraînement) près de 4 000 visiteurs, pour le confort et la réussite desquels une centaine de bénévoles ont été mobilisés. De nombreux Champions et Championnes de France du plus haut niveau, et notamment du Rhône (en Gym Acro notamment) et de Rhône-Alpes, étaient présents et furent sacrés à cette occasion.

La Fédération Française a participé financièrement à l'organisation ainsi que les fournisseurs de matériel (8 trampolines, 2 pistes de tumbling, 2 praticables) qui ont mis ces équipements à la disposition du club organisateur.

Dans ce contexte et face à l'importance de cette manifestation et des coûts liés, l'Association « Lyon GR » a formulé une demande d'aide financière municipale de 3 000 €.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 € soit allouée à l'Association « Lyon GR ».

Vu l'avis du Conseil des 6^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention exceptionnelle de 1 500 € est allouée à l'Association « A.D.R.S.B. », pour l'organisation d'une étape de la Coupe de France de Mini Rampe et ses différentes animations de skatepark.

2. Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est allouée au « Club Sportif » de l'Association Valentin Haüy, pour l'organisation du Championnat de France de 1^{ère} Division Féminine de Torball.

3. Une subvention exceptionnelle de 1 500 € est allouée à l'Association « Lyon GR », pour l'organisation des Championnats de France de Trampoline et Sports Acrobatiques.

4. La dépense en résultant, soit 4 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPF 12 « événements sportifs de proximité », opération SPF 121.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT